

La Tutelle du Diocèse de Vannes recherche :

Chef d'établissement (H/F) du Collège Saint-Louis de SAINT JEAN BREVELAY (Morbihan)

Le Collège Saint Louis de SAINT JEAN BREVELAY accueille environ 420 élèves - 16 divisions

Missions :

- Direction du collège, en lien étroit avec la Tutelle du Diocèse de Vannes ;
- Pilotage des différentes dimensions de l'établissement (pédagogie, gestion, immobilier, communication...);
- Animation de la communauté éducative ;
- Attention particulière aux questions éducatives et de pédagogie ;
- Attention portée sur l'accompagnement des élèves et leurs parcours
- Implication dans l'animation de la pastorale ;
- Gestion et management des ressources humaines ;
- Travail en étroite collaboration avec l'OGEC et l'APEL du collège ;
- Maintien du lien avec les écoles et les lycées du secteur – s'investir dans la mise en œuvre des orientations du bassin dans le cadre de la démarche prospective Horizon 2030 ;
- Présence auprès des partenaires et acteurs locaux et implication dans le rayonnement et le développement du collège.

Profil :

- Grand sens éducatif et des relations humaines
- Intérêt fort pour la pédagogie
- Attention et disponibilité aux familles
- Aptitudes pour fédérer une équipe
- Capacité à innover et entreprendre
- Intérêt et engagement pour les différentes dimensions de la pastorale
- Investissement institutionnel au profit de l'Enseignement catholique

Poste à pourvoir pour septembre 2024.

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le 30 mai 2024 à :

Monsieur Stéphane Gouraud,
Directeur diocésain de l'Enseignement catholique du Morbihan,
DDEC du Morbihan
CS 72196- 56005 VANNES CEDEX
[claire.millet\(at\)e-c.bzh](mailto:claire.millet(at)e-c.bzh)

Prérequis afin de prétendre à un poste de chef d'établissement dans l'un des établissements de l'Enseignement catholique 56 : expérience confirmée en tant qu'enseignant ou éducateur dans l'Enseignement catholique et avoir suivi le parcours de formation initiale de chef d'établissement à l'Ecole des Cadres Missionnés. (Les candidats n'ayant pas suivi cette formation sont admis à postuler : leur candidature sera étudiée au cas par cas. Le candidat retenu devra alors suivre le parcours de certification des nouveaux chefs d'établissement auprès de l'ECM.)